ISEM

INSTITUT SUPÉRIEUR EUROPÉEN DE LA MODE

GROUPE ESMOD INTERNATIONAL

ISEM
INSTITUT SUPÉRIEUR EUROPÉEN DE LA MODE
GROUPE ESMOD INTERNATIONAL

VALIDATION des ACQUIS de l'EXPERIENCE

LIVRET 1 - MODE D'EMPLOI

Le livret 1 : pourquoi ?

Dans le livret 1, vous fournissez des informations sur votre expérience, notamment professionnelles.
À partir de ces informations et des pièces justificatives, le jury de ISEM vérifie que votre expérience vous offre bien le droit à VAE et que votre demande est recevable.

Qu'est-ce que le livret 1 ?

Le livret à se compose de 12 fiches. Chaque fiche comporte un questionnaire auquel vous devait obligatoirement répondre.

Chaque fiche correspond à une rubrique particulière de votre demande de VAE :
- Votre demande (fiches 1 et 12) ;
- Votre identité (fiches 2 et 3) ;
- Votre déclaration sur l'honneur (fiche 3) ;
- Votre expérience, vos emplois et vos activités (fiches 4 à 8) ;
- Votre formation (fiches 9 à 10) ;
- Vos diplômes, titres et certificats (fiche 11).

Comme remplir le livret 1 ?

Il vous appartient d'accorder la plus grande attention à la qualité des informations que vous produisez.
Vous pouvez reproduire les fiches de 4 à 10 en autant d'exemplaires qui vous sont nécessaires. Dans ce cas, numérotez les fiches reproduites.
Veillez à n'oublier aucune information. Tout dossier incomplet faits l'objet d'un rejet et est retourné au demandeur.

Quels justificatifs fournir ?

Vous devez produire des documents à l'appui de vos déclarations. Ces justificatifs peuvent être de nature très différente. Ils font l'objet d'un examen attentif de la part de notre commission. Quelques modèles vous sont présentés à la fin de ce mode d'emploi.

- Pour justifier de votre identité : photocopie de votre carte d'identité, recto verso, ou de votre passeport, ou de votre carte de séjour en cours de validité.
- Pour justifier de vos diplômes et de vos acquis déjà validés : photocopie de vos diplômes, des attestations d'unités ou de dispenses d'épreuves, des notifications de décision de VAE.
- Pour justifier de vos formations : attestations de stage de formation.
- Pour justifier de la durée (3 ans au moins) de vos activités en rapport avec le la certification postulée :
    - Pour vos emplois ou activités salariées :
      un certificat de travail ou une attestation d'emploi *(voir à la fin du fascicule un modèle d'attestation d'emploi)*
      - ou des bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent) ;
      - ou le dernier bulletin de salaire en votre possession si celui-ci mentionne la date embauche
      - ou, si vous êtes gérants de sociétés salariées, la déclaration fiscale 2031.

    - Pour les activités non salariées :
      - attestation obtenue auprès d'un organisme habilité, ainsi que les justificatifs de la durée de ses activités (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSSAF) ou tout autre document pouvant attester de votre activité (déclaration fiscale 2035 et son annexe ou déclaration 2342 ; le cas échéant un extrait K bis).

    - Pour les activités bénévoles :
      - justificatifs d'emploi en tant que bénévoles (attestation délivrée par le président de l'association ...) ;
      - si l'association n'existe plus, toute pièce justifiant de votre activité (attestation de l'association en préfecture, témoignages d'usagers...) voir modèles

    - Pour faire attester vos déclarations par l'entreprise ou l'organisme qui vous emploie : faites établir une attestation d'emploi ou d'activités aussi précises que possible.

Important : *les justificatifs rédigés dans une langue autre que le Français doivent être accompagnés d'une traduction assurée par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.*

Comment présenter vos justificatifs ?

Numérotez vos justificatifs, reporter ce numéro sur la fiche du livret correspondant et classez-les dans la chemise livret 1 justificatifs qui vous a été remis avec se livret.

Attention :

- les justificatifs que vous joignez à votre demande ne vous seront pas retournés. Aussi, pour des documents tels que bulletins de salaire, contrat de travail, diplômes... Fournissez exclusivement des copies ;

- nos services se peuvent éventuellement vous demander de produire des documents originaux (décret numéro 2001-899 du 1er octobre 2001)

Modèle d'attestation d'emploi

ATTESTATION D'EMPLOI

Je, soussigné(e), madame où monsieur

qualité :

certifie que Mme ou M. :

né(e) le : à

demeurant :

commune : code postal :

est employé(e) ☐ à temps plein ☐ à temps partiel précisez la quotité :

depuis le (jour mois année) :

a été employé(e) ☐ à temps plein ☐ à temps partiel précisait la quotité :

du (jour / mois / année) : au (jour / mois / année) :

en qualité de :

nature de l'emploi effectivement occupé :

nom et adresse de l'entreprise ou la structure publique :

commune : code postal :

cachet de l'entreprise fait à : le :

Signature, précédée du nom et de la qualité du signataire :

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.
« Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences de juridiques ». (Article 441 -1 du code pénal).

Modèle d'attestation de fonction bénévole

ATTESTATION DE FONCTION BÉNÉVOLE

Je, soussigné(e), madame ou monsieur

président(e) de l'association :

certifie que madame ou monsieur :

né(e) le : à :

demeurant :

commune : code postal :

exerce en tant que bénévole pour le compte de l'association

nature des activités exercées :

depuis le (jour/mois/année) :

durée totale des activités :

durée totale des activités (à la date de dépôt de la demande VAE) :

a exercé en tant que bénévole pour le compte de l'association

nature des activités exercées :

du (jour/mois/année) : au (jour/mois/année) :

durée hebdomadaire des activités :

durée totale des activités (à la date de dépôt de la demande de VAE) :

nom et adresse de l'association ou de la structure dans laquelle les activités bénévoles ont été exercées :

commune : code postal :

cachet et signature du président précédés de la mention manuscrite « j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation ».

fait à : le :

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences de juridiques ». (Article 441 -1 du code pénal).

Modèle d'attestation de formation

ATTESTATION DE FORMATION

Nom et prénom de la personne ayant suivi la formation :

Intitulé de la formation :

Nom et adresse de l'établissement ou de l'organisme de formation :

Durée de la formation (date de début et date de fin) :

Modalité : ☐ à temps plein ☐ en alternance ☐ à distance

Objectifs et contenus de la formation :

La formation a-t-elle donnée lieu à l'obtention :

☐ d'un diplôme ☐ d'un titre ☐ d'un certificat

Le responsable de l'organisme ou de
L'établissement de formation :

Date et signature Cachet de l'organisme :

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.
« Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences de juridiques ». (Article 441 -1 du code pénal).